

Conseil de Ville - DELEMONT  
Groupe CS-POP-Verts

Delémont, le 13 décembre 2010

QUESTION ECRITE

**Parc éolien de Delémont SA**

Selon la Convention de collaboration entre la commune de Delémont et la commune de Bourrignon et les SIG, de septembre 2009, les SIG fonderont une SA selon art. 620ss CO, avec un capital de Fr 100'000.- et siège à Delémont. Delémont recevra gratuitement 10% du capital-actions. Les SIG seront actionnaire majoritaire avec 90% du capital-actions. Delémont pourra acquérir au maximum 40% du capital-actions lors des futures augmentations du capital-actions.

Fin octobre 2010 la création de la société anonyme Parc éolien de Delémont SA était publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce.

Nous demandons au Conseil communal:

- qui sont les actionnaires de cette nouvelle société ?
- qui sont les membres du conseil d'administration ?
- quel est le nombre de membres du conseil d'administration dévolu à Delémont ?
- qui sont les signataires habilités ?
- quelle est ou quelle sera la participation de la commune de Delémont au capital-actions de la nouvelle société ?

Pour le groupe CS-POP-Verts

Emmanuel Martinoli

